



FRESSINFO

EDITORI@L



Fressinoises, Fressinois,

Nous voici au seuil d'une nouvelle année : que le temps passe vite !

La municipalité a beaucoup travaillé durant ces deux premières années en menant à bien deux projets qui sont désormais terminés : salle municipale et sécurisation sur la voie publique. Mais la tâche n'est évidemment pas terminée et nous ne comptons pas nous arrêter en si bon chemin. Nous avons encore plusieurs fers au feu.

A commencer par la réhabilitation des friches derrière la mairie en restaurant scolaire, salle d'activités périscolaires et Maison des associations. Dans le cadre des territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) nous avons déjà reçu une subvention. Et après plusieurs rencontres le Département sera partie prenante dans ce projet dans le cadre du FARDA.

Viendra ensuite le réaménagement et la sécurisation du centre-village avec la sortie de l'école et des bâtiments communaux. Et enfin notre école. En attendant bonne et heureuse années 2017 à tous. Claude Vergeot.

Vivre ensemble : quelques règles de civisme.

La qualité de vie à Fressin, si chère à tous ses habitants, ne pourrait exister sans la participation de chacun d'entre vous au respect de certaines règles élémentaires, de bon voisinage, de sécurité ou simplement de bon sens. En voici quelques-unes :

Propreté du village

Si nos employés municipaux veillent à la propreté de nos rues et de nos espaces verts il faut savoir :

ÉCHARDONNAGE ET HAIES

La destruction des chardons est obligatoire sur l'ensemble des terrains clos de la Commune. La responsabilité de cette destruction incombe à l'exploitant ou usager du terrain en cause ou, à défaut, à son propriétaire ou usufruitiers. Les haies ne doivent pas empiéter sur le domaine public.

TROTTOIRS ET FILS D'EAU

Consacrer cinq minutes de temps à autre au nettoyage de son trottoir et du fil d'eau face à son habitation, c'est permettre à la propreté de gagner du terrain dans notre village.

Bien d'autres règles de civisme font appel au bon sens de chacun :

Il est recommandé de sortir les poubelles au plus tôt la veille de la collecte après 22h00 et il est interdit de les stocker sur le domaine public.

INFORMATIONS LOCALES

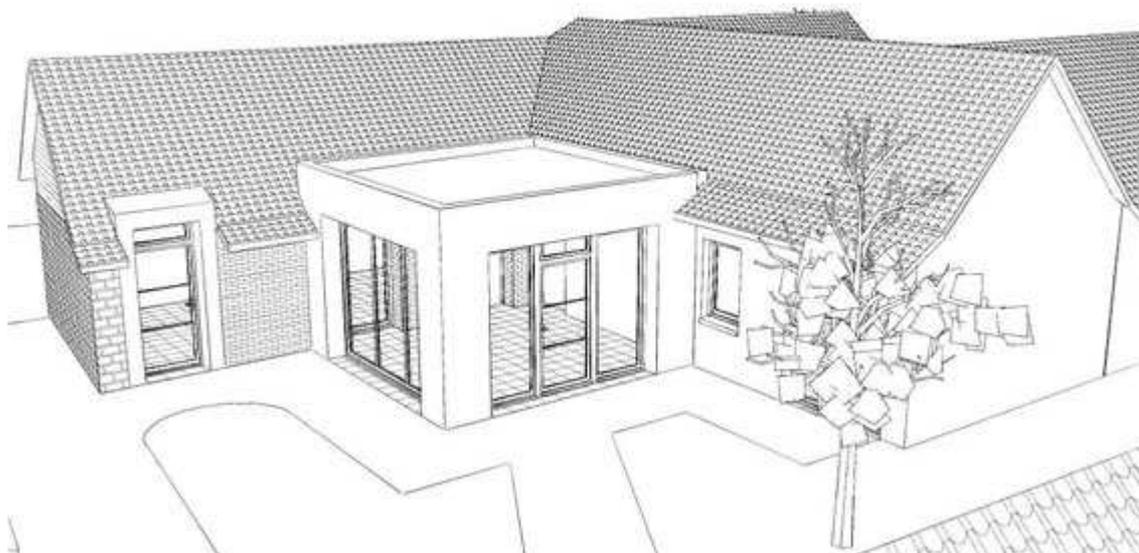
A l'abribus rue de Planques



La municipalité a mis à profit les dernières vacances d'été pour rénover l'abribus de la rue de Planques. Pour résoudre également un problème d'eau stagnante d'un riverain. La pose de bordures de trottoirs a ainsi résolu cette situation mais aussi assuré une meilleure sécurité pour les enfants attendant le bus.

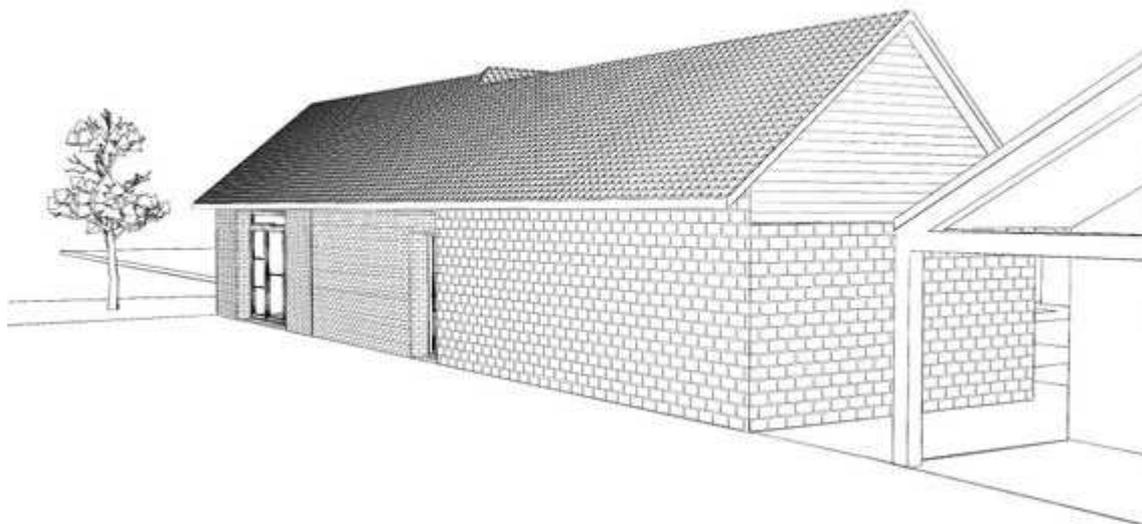
REHABILITATION DES FRICHES DE LA MAIRIE

Notre projet est donc de redonner un certain cachet à ces vieux bâtiments en les transformant en restaurant scolaire et salles polyvalentes pour les temps d'activités périscolaires (TAP'S), d'animation et de réunion. Le bâti, étant donné son état, nécessite une rénovation à l'identique pour pouvoir être réhabilité et retrouver l'état originel typique du patrimoine du territoire et la typologie des matériaux : bloc béton, brique, torchis, pierres blanches.



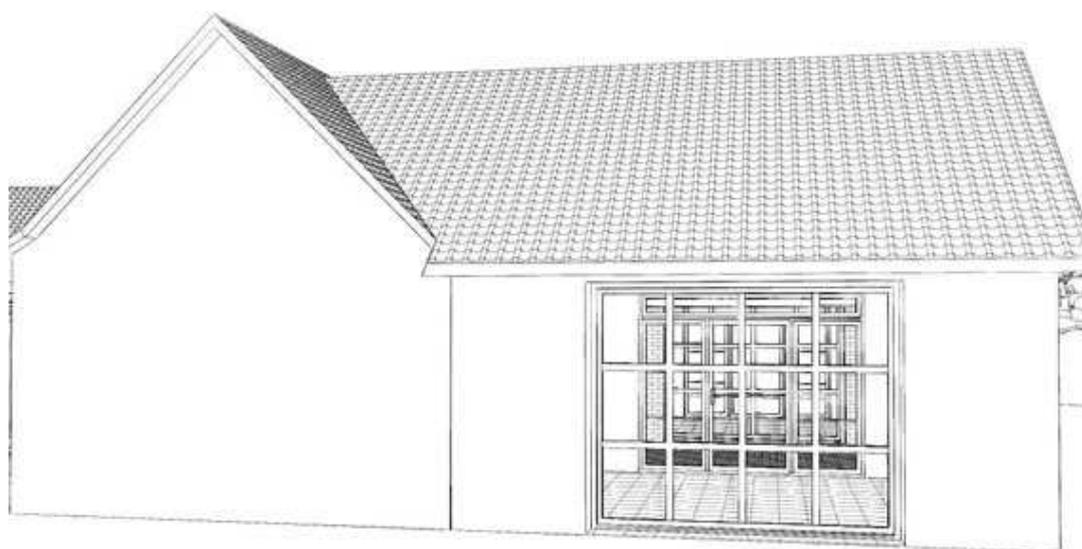
Depuis le site, il existe deux percées visuelles qui ouvrent sur le paysage à l'arrière de la D154.

Ces perspectives sont à conserver et à valoriser, lors du réaménagement, mais aussi en lien avec le PLUi qui vise la valorisation et la protection des milieux et des paysages, garants du cadre de vie sur le territoire.



De part et d'autre de cette voirie, on observe également d'autres percées paysagères qualitatives. Sur la base des éléments du diagnostic, il est possible de décliner 4 enjeux majeurs afférents au site d'étude, à prendre en compte dans le cadre de la réalisation du projet :

Une réhabilitation patrimoniale nécessaire pour conserver l'esprit du site et la cohérence historique et territoriale ; Des perspectives paysagères et des vues depuis le site à préserver et à valoriser ; Une position en centre-bourg, à proximité d'autres équipements communaux, qui se révèle stratégique dans le cadre de la programmation voulue par la commune ; Il est également nécessaire de prendre en compte le projet dans un cadre plus global, pour garantir sa cohérence avec l'OAP du PLUi.



Le bâtiment est réhabilité et il est proposé ici de lui adjoindre une extension qui se positionne en partie, en lieu et place du petit appentis en arrière du bâtiment. La division intérieure est voulue en partie libre avec donc des salles de réunion, modulables au gré des besoins de la municipalité et des associations. Cela est permis notamment grâce à la mise en place de cloisons amovibles. On obtient ainsi la possibilité d'une grande salle de réception, tout en conservant l'opportunité de disposer de salles de réunion plus petites. Le deuxième bâtiment est réhabilité à l'identique et du fait de sa faible largeur en local technique et de stockage matériel pour la municipalité et les associations, ainsi qu'un local d'archivage.

Les accès existants sont conservés.

Les perspectives paysagères identifiées dans le diagnostic sont préservées.



L'éclairage public est une préoccupation de la collectivité, notamment pour la sécurité, la qualité de vie et l'environnement. Dès le déclin du soleil et au crépuscule matinal, la lumière assure une lisibilité des paysages. L'éclairage public doit d'abord être un gage de sécurité pour les personnes en étant de qualité. En effet de nos jours elles exigent de se déplacer dans des lieux sûrs, construits autour d'un environnement sécurisant. On pense surtout aux enfants se rendant à l'école, au collège, au lycée, qui le matin et le soir sont souvent sur la voie publique. De l'éclairage doit donc naître un gage de sécurité dans les espaces : rues et routes, parking et trottoirs. Si à posteriori l'éclairage des espaces publics n'a qu'une fonction sécuritaire, il est évident

maintenant qu'il dépasse cette dimension. Il se veut aussi révélateur d'espace en profitant à toute la population et participe à donner une certaine image et d'attractivité au village. Notre volonté d'apporter encore plus de bien-être et de sécurité à la population s'inscrit dans cette démarche. Dans le cadre du projet de suppression des éclairages vétustes pour l'environnement (SEVE) nous allons donc rénover notre éclairage public avec le concours de la Fédération départementale des énergies. Comme vous pouvez le voir dans le tableau ci-après nous allons réaliser des économies et surtout un gain environnemental de 1 002 kg CO2 (soit 698 MWh cumac pour les initiés) en remplaçant nos 75 luminaires par des ampoules LED de 60W au lieu des lampes au mercure, de 150 W, désormais interdites à la vente. Bien évidemment la qualité de l'éclairage sera la même voire améliorée. Nous pourrions ainsi étendre l'éclairage à d'autres rues de Fressin **car toute la population a droit de bénéficier du même confort de vie.**

	Abonnement	Consommation	Taxes	Coût consommation	Total annuel	Gain base	Gain en %
2015	12,4 kw	13229 kw/an	1216 €	1 852 €	3 068 €		
2017	4,5 kw	4811 kw/an	395 €	673 €	1 069 €	1 999 €	65 %

Le coût total de l'opération (hors extension) avant l'appel d'offre se monte à 37 000€ et la FDE subvention à hauteur de 340 € par point lumineux soit 25 500 €. Il restera donc à la charge de la commune environ : 12 000 €

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Vous n'êtes pas sans savoir que Fressin est désormais territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, de ses bâtiments communaux. A ce titre EDF, en partenariat avec le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la mer, a offert gratuitement 100 ampoules Led (50 blister de 2 ampoules) : 60W, à visser (gros culot), E27 WW230V, A60M ... dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

Le coût moyen en euros TTC pour une ampoule led fonctionnant 1 heure par jour sur 1 année est de 0,50€ et une ampoule à incandescence, 3,30€.

Les personnes intéressées peuvent donc retirer gratuitement un lot de 2 ampoules en échange de deux anciennes pour leur recyclage. (1 par foyer).

PERMIS DE CONSTRUIRE OU DECLARATION PREALABLE : IL FAUT CHOISIR

De façon générale

Lors d'un agrandissement ou d'un aménagement sur une construction existante, une déclaration préalable est suffisante :

- S'il s'agit de travaux d'agrandissement de la surface au sol de moins de 5 m² (hors secteur sauvegardé), aucune formalité n'est nécessaire.
- S'il s'agit de travaux d'agrandissement **compris entre 5 et 20 m² d'emprise au sol**, une déclaration préalable de travaux est nécessaire.
- Si l'habitation est située dans une zone urbaine couverte par un PLUI, **la superficie d'agrandissement sans permis de construire est portée à 40 m².**

Le Permis de construire :

Un permis de construire est généralement exigé pour tous les travaux de grande ampleur.

Travaux concernés :

Travaux créant une nouvelle construction

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant.

Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception :

- des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardin de moins de 5 m²,
- et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Travaux sur une construction existante

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

Zone urbaine d'une commune dotée d'un PLUI

Si votre construction est située en zone urbaine d'une commune dotée d'un plan local d'urbanisme

Intercommunal un permis est nécessaire :

- si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m² ;
- ou s'ils ajoutent entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m².

La déclaration préalable :

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants :

- construction (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m². En ce qui concerne les travaux sur construction existante, ce seuil est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine couverte par un plan local d'urbanisme (PLUI),
- construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m ;
- construction d'une piscine dont le bassin à une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) à une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m ;
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade) ;
- travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple, abord d'un monument historique) ;
- changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment ;
- réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.

Aux termes de l'article R. 421-1 du Code de l'urbanisme, « les constructions nouvelles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire », à l'exception de celles qui sont dispensées de toute formalité au titre du Code de l'urbanisme (voir les articles R.* 421-2 à R.* 421-8-1) et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable (articles R. 421-9 à R.* 421-12).

OBJECTIF ZERO PESTICIDE

Dans le cadre de la défense de l'environnement et la protection de la nature et de notre cadre de vie la municipalité a opté pour l'Objectif « zéro phytosanitaire » dans les espaces verts et fait l'acquisition d'un brûleur thermique.

Les pesticides sont aujourd'hui présents dans l'eau, l'air, le sol et les végétaux, ils affectent la biodiversité mais aussi la santé humaine. L'agriculture est souvent rendue responsable de la pollution engendrée par ces produits, mais l'emploi des pesticides ne se limite pas aux activités agricoles. Les collectivités et les particuliers ont aussi leur part de responsabilité. Utilisés pour l'entretien des voiries, des parcs et jardins, des cimetières..., les produits phytosanitaires contribuent à la dégradation de l'environnement et nuisent à la santé publique. C'est pourquoi la municipalité a mis en place de nouvelles méthodes de gestion des espaces verts, et encourage les pratiques qui minimisent le recours aux pesticides, soucieuse de s'inscrire dans le cadre du développement durable.

Que dit la loi :

Les pesticides interdits dans les espaces verts en 2017 et les jardins en 2019 Loi du 26 mai 2014 (mis à jour le 20 avril 2016)

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de **l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017** : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs. Les produits de bio contrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique peuvent être utilisés.



REFECTION ET RENOVATION DE L'HORLOGE

Depuis un certain temps déjà l'horloge de notre église Saint-Martin est plus souvent en panne qu'en état de fonctionnement. En effet son mécanisme, mécanique, donne des signes de fatigue. En outre il faut régulièrement monter en haut du clocher pour le remonter. Ce qui n'est pas sans danger car l'escalier est particulièrement raide et certaines marches s'avèrent très dangereuses. Le conseil municipal a donc décidé d'électrifier le cadran de l'horloge et de procéder à la rénovation des cloches avec l'aide de la DRAC, car une est classée.

L'horloge fut placée au clocher de l'église en 1876.

Elle a été construite par Monsieur Amédée Borrel, alors chronométrier à Paris, qui crée un dispositif de minuterie dit « à coup de vent » pour amortir automatiquement et sans secousse, l'action du vent sur les aiguilles.

Pour la petite histoire, il construisit également l'horloge de la cathédrale d'Utrecht aux Pays-Bas et celle de la célèbre université de Coimbra au Portugal. Notre horloge fut offerte par de nombreux donateurs. Leurs noms figurent sur une plaque en cuivre, en bas de l'horloge.

La plus ancienne est la Marie Martin, environ 450 kg, classée Monument Historique : elle date de 1775. Elle est électrifiée.

La seconde, l'Elise Joseph pèse environ 150 kg. Elle n'est pas électrifiée.

La troisième, la Pauline Georgine qui pèse environ 1 000 livres est électrifiée.

LA LIBERTE DE CHACUN S'ARRÊTE OU COMMENCE CELLE DES AUTRES



Nous recevons en mairie des plaintes de personnes qui craignent pour leur intégrité physique face à l'agressivité manifestée par des chiens. Et qui n'osent plus emprunter certaines rues pourtant très fréquentées par les promeneurs, joggeurs et autres cyclistes.

Même si pour l'instant aucun incident grave n'est à déplorer, la municipalité met en garde et rappelle une nouvelle fois que la divagation des chiens sur la voie publique est interdite.

Son rôle se limite à la prévention. Elle n'a pas d'autres pouvoirs que le rappel à la loi. En cas de morsure plainte doit être déposée à la Gendarmerie.

Le chien devra passer alors une évaluation comportementale auprès d'un vétérinaire (voir Fressinfo 06/2016). Sans oublier d'éventuelles poursuites judiciaires et également avec les assurances. Une nouvelle fois la municipalité invite les propriétaires de chiens, de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour qu'ils ne portent pas atteinte à la tranquillité et à la sécurité publique. Nous savons pouvoir compter sur votre compréhension et votre civisme pour faire en sorte que cette situation ne perdure indéfiniment et soit réglée dans l'intérêt général.

Ci-après un article de presse édifiant concernant les morsures de chien..

Régulièrement, des faits divers relatent des accidents mettant en cause des chiens.

Tous les accidents que l'on peut déplorer mettant en cause des chiens n'impliquent pas ceux dits dangereux, tels que définis par la loi de janvier 1999. Tout d'abord, pour ces chiens classés en première et deuxième catégorie par le législateur, ils ne concerneraient que 3% de la population canine française.

Dangerosité et races: l'amalgame. Tous les experts s'accordent à dire que n'importe quel chien peu être dangereux. Selon ces derniers le labrador et le berger allemand sont les chiens les plus mordeurs. En cas de morsure, c'est l'assurance responsabilité civile du maître du chien responsable de l'accident qui rembourse alors les dommages. Si les blessures concernent un autre animal (chien ou chat) et que celui-ci dispose d'une couverture santé (assurance santé animale), les frais vétérinaires seront alors remboursés le cas échéant. Mais l'assureur de l'animal victime peut demander à son tour remboursement auprès de l'assurance responsabilité civile du maître dont le chien est en cause.

Toute morsure d'un humain imputable à n'importe quel chien - quels que soient la race ou le type auquel il appartient, dit «dangereux» ou non - devrait faire l'objet de deux obligations: une surveillance sanitaire de 15 jours chez un vétérinaire (en trois visites), qu'il soit ou non vacciné contre la rage. Et, depuis janvier 2008, une évaluation comportementale auprès d'un vétérinaire agréé suivie d'une déclaration auprès de la mairie du lieu de résidence.

Enfants: les principales victimes :

Il ressort toutefois que «les morsures étaient plus nombreuses et plus graves quand la victime connaissait le chien mordeur (78%). Chez les adultes, les morsures survenaient souvent lorsque la victime cherchait à séparer des chiens qui se battaient, alors que chez les enfants, les morsures survenaient davantage lorsque le chien était dérangé».

Les enfants seraient les premiers concernés. L'incidence annuelle des morsures ayant nécessité un recours aux soins a été estimée de 30 à 50 pour 100.000 enfants de 0 à 15 ans, selon l'enquête. «Chez les enfants les plus jeunes, les blessures sont plus nombreuses, plus graves et se situent souvent au niveau de la tête et du cou, ce qui peut entraîner des séquelles physiques, esthétiques et psychologiques.»

Pour prévenir ce type d'accidents, les actions de prévention se multiplient. Vétérinaires, éducateurs canins, voire «simples» passionnés de chiens entreprennent des journées de sensibilisation notamment dans les écoles ou les centres de loisirs, pour les jeunes et leurs parents (propriétaires ou non d'un chien).



Dans l'administration aussi, comme auprès des facteurs, entre autres. Trois à quatre d'entre eux seraient mordus chaque jour par des chiens lors de leur tournée.

Hôtel 3 étoiles pour les chevaux à l'Ecurie de l'Epaulle.

Du nouveau à la Ferme de l'Epaulle de Monique et Florent Boquet, déjà réputée pour ses gîtes et ses activités équestres avec ses balades en calèche notamment. En effet, l'Ecurie de l'Epaulle vient d'ouvrir ses portes et offre tous les services aux propriétaires de chevaux et aux cavaliers. Avec 26 box pour la pension et les soins, été comme hiver, et des prêtres et des pâtures à perte de vue. Ainsi qu'un manège couvert pour la pratique et l'entraînement. Les maîtres des lieux ont fait appel à un expert dans le monde du cheval, Jimmy Vilain qui baigne dedans depuis l'âge de 4 ans de part ses origines familiales. Et il a transmis sa passion à son garçon Clément qui a terminé 4^{ème} aux derniers championnats de France, en catégorie P30 équipe, à Lamotte-Beuvron. Jimmy Vilain possède déjà une belle expérience, à 40 ans, et il est aussi maréchal-ferrant diplômé et surtout a travaillé six ans dans le monde du spectacle équestre avec Mario Luraschi. Ce dernier, conseiller équestre, cascadeur, dresseur de chevaux, formateur des cavaliers-comédiens, réalisateur deuxième équipe, a travaillé avec les plus grands metteurs en scène comme Luc Besson, Bertrand Tavernier, sur plus de 500 films. Et il a transmis quelques secrets et méthodes de travail à Jimmy Vilain qui espère bien à l'avenir mettre en pratique à la Ferme de l'Epaulle. Fort de cette expérience il a déjà participé à quelques représentations locales et notamment à Fressin dans les vestiges de l'ancien château fort. En attendant les travaux sont quasiment achevés et le paddock s'apprête à accueillir ses premiers pensionnaires. Mais aussi les cavaliers randonneurs de passage qui veulent emprunter les superbes sentiers de randonnées de la région ou découvrir ce village niché au creux de la vallée de la Planquette. L'espace d'une journée où le temps d'un séjour plus long ils pourront séjourner au gîte et table d'hôte de la Ferme de Monique et Florent. Jimmy Vilain fourmille d'idées et de projets et compte dans un premier temps, organiser des stages de bourrelier et maréchalerie. Mais aussi du débouillage de cheval, etc. L'Ecurie de l'Epaulle : 06 98 68 23 15 ; Ferme de l'Epaulle, 6 Rue de Sains à Fressin ; 03 21 90 64 62 ou 06 50 60 84 51; boquet.florent@neuf.fr.



Installée tout récemment à Fressin, l'entreprise TAFF, gestion et travaux forestiers, s'est spécialisée dans l'élagage et la location de matériels forestiers. Frédéric de Montalembert, le gérant, et Pascal Créquy, le directeur de chantier, propose un tracteur spécialement équipé et protégé pour évoluer en forêt. Avec une plateforme de travail munie d'une perche d'élagage électrique, qui ne fait pas de bruit, et permet rapidement d'atteindre les hauteurs désirées. Comme pour le peuplier, qui poussent à foison dans la région. Il s'agit d'élaguer pour produire des billes de pied de 6 mètres, sans branche, pour qu'il atteigne rapidement une certaine dimension pour le déroulage et la production de contreplaqué. Et cela sans secouer trop l'arbre, ni enlever trop de branches. En général deux coupes suffisent pour atteindre les 6 mètres. Ce matériel pour être utilisé pour d'autres d'arbres et servir à certaines opérations délicates d'élagage dans des endroits peu accessibles, pour les particuliers comme pour les collectivités. L'entreprise possède une grande expérience dans ce domaine ainsi que du matériel adapté comme par exemple un broyeur pour l'entretien des boisements, une tonne à traiter homologuée avec du personnel agréé. Contact : Pascal Créquy : 07 81 88 30 59.

Dégâts des rats musqués

Plusieurs riverains nous ont fait part de leurs inquiétudes concernant la prolifération de rats musqués le long de la Planquette. Ce nuisible n'hésite pas se rapprocher de plus en plus des habitations.

Il creuse des trous dans les berges des cours d'eau qui peuvent s'effondrer et provoquer d'importantes inondations. Il creuse aussi des terriers verticaux, remplis d'eau qui sont la plupart du temps invisibles et dans lesquels on s'enfonce très rapidement jusqu'au genou... En outre il est porteur d'une grave maladie, la leptospirose.

Il est très difficile de le chasser et encore plus de l'éradiquer, car il se reproduit rapidement et n'a presque aucuns prédateurs dans les régions où ils s'implantent. Il trouve de la nourriture énergétique très facilement, partout où les champs et jardins avoisinent les cours d'eau.

En partenariat avec le Symcea nous avons donc entrepris d'essayer d'éradiquer leurs nuisances en installant des cages à certains endroits précis de la Planquette.

IL EST DONC DEMANDE DE NE PAS Y TOUCHER !



VIDEO-PROTECTION



Comme tout le monde le sait notre pays a vécu de terribles événements lors d'attentats perpétrés sur notre sol. Pour faire face à cette situation et anticiper, les services de l'Etat ont demandé aux municipalités de prendre des mesures et une **directive de la Préfecture** a préconisé la mise en sécurité des établissements recevant du public (ERP) et **surtout scolaires** (plan particulier de mise en sécurité : PPMS). Avec notamment des moyens de vidéo protection qui ont une utilité reconnue en termes d'élucidation de délits et d'infractions et notamment sur la voie publique. Suite à la visite sur le terrain du référent sécurité de la compagnie de Gendarmerie de Montreuil, nous avons choisi d'y recourir.

En effet, FRESSIN est un nœud routier important situé à l'intersection des D154 (Vallée de la Planquette, d'Aubin-Saint-Vaast à Ruisseauville et la D 928) et D 155 (Vallée de la Créquoise à la D 928 Saint-Omer – Dunkerque, Arras, etc.).

Les bâtiments communaux, établissements recevant du public (ERP) sont regroupés au cœur du village :

- Salle municipale Georges Delépine : régulièrement louée ;
- Mairie : avec friches bientôt **réhabilitées** en maison des associations et des services;
- Ecole : plus de 70 enfants ;
- Eglise avec plusieurs objets inscrits ou classés aux Monuments Historiques ;
- Foyers de résidents de l'association –GAM-Apei de Montreuil-sur-Mer.

Il s'agit donc, à titre préventif, d'assurer la protection de la population, composée de plus de 33% de retraités, des biens et préserver la tranquillité publique. Mais aussi le cadre de vie et environnemental De notre village en luttant contre les dégradations et la petite délinquance. Le conseil municipal a donc débattu du sujet et adopté notre projet à la majorité, certains élus se prononçant contre. Même si Fressin n'est pas « Chicago » comme on a pu l'entendre dire. Cependant la suite allait nous conforter dans notre opinion avec malheureusement un vol dans notre église.

Donc n'attendons pas pour réagir, anticiper et être réactif au moindre doute et soupçon.

N'oubliez pas non plus « les voisins vigilants » qui sont à votre écoute.

Le 8 septembre, FR3 investit l'église

Pour son émission interactive, Nord-Pas-de-Calais matin, Valérie Demange et son équipe sont venues à la recherche des souvenirs liés au tournage du film de Maurice Pialat, tiré du roman de Bernanos *Sous le soleil de Satan*.

Comme nous l'avait expliqué, Georges Delépine, maire de Fressin à cette époque, le cinéaste ne voulait pas de la presse sur les lieux en 1986 et le tournage, lui-même, n'avait duré qu'une semaine dans notre village.

A l'invite d'Hubert Lefebvre qui avait reçu Valérie Demange au château, la journaliste de FR3 était venue en repérage le 31 août et avait pu admirer notre belle église, héritage des Créquy, et Eliane de Rincquesen lui avait alors proposé la lecture de passages de l'œuvre de Bernanos décrivant l'édifice ainsi que les souvenirs liés à sa famille.

Nous avons pu constater comment la journaliste a su, en très peu de temps, présenter la vie de l'écrivain et ce que représentait Fressin pour lui.



Les 17 et 18 septembre, Journées du Patrimoine

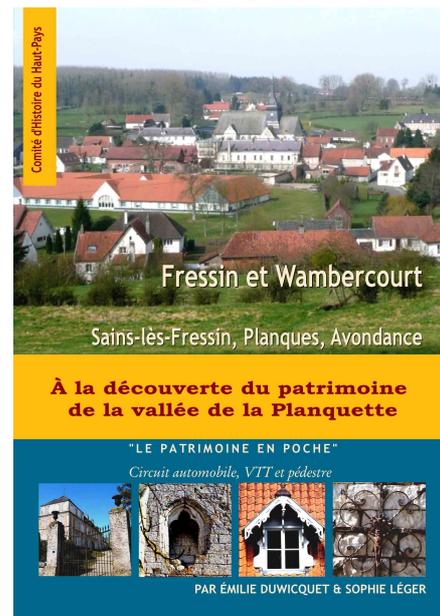
En amont, Claudine et François Paul, Marguerite Bernard, Hubert Lefebvre et Eliane de Rincquesen avaient effectué des repérages au sujet du patrimoine de la vallée de la Planquette en lien avec Emilie Duwicquet et Sophie Léger qui préparaient un opuscule dans la série du patrimoine en poche.

Ce guide devant paraître pour les journées du patrimoine.

Très bien illustré, ce livret permet de regarder différemment le petit patrimoine de nos cinq villages : Fressin et Wambercourt, Sains-les-Fressin, Planques et Avondance.

En effet, chaque commune possède des particularités, églises, mairies, écoles, monuments aux morts, chapelles, fermes, porches, cimetières, constructions diverses et ce guide aide à les découvrir. Il a été présenté dans les églises de nos cinq villages ouvertes tout le dimanche après-midi par des bénévoles.

On peut se procurer ce guide chez Charles Hiel, Claudine Paul et Eliane de Rincquesen au prix de 5 euros.



Georges Lejosne avait préparé un diaporama de cartes postales anciennes de notre région proche et l'a présenté dans l'église de Fressin le samedi après-midi et à Planques, le dimanche après-midi. Notre photographe Claudine Paul a pris ces quelques clichés.



Accueil des visiteurs dans les églises de la vallée de la Planquette.

25 novembre, présentation de notre revue

Il a fallu des heures de recherche, de contacts, d'écriture, de passion, de plaisir, pour arriver à finaliser cette revue n°19.

En voici son sommaire :

Georges Bernanos, le plus motard des écrivains et son ami Michel Dard, l'histoire de l'église de Wambercourt et de son trésor,

un élevage de faisans pour le bois de Fressin,

C'était le bon temps au café Laridan à Sains,

1925 : Joseph Alexandre, au Maroc en guerre,

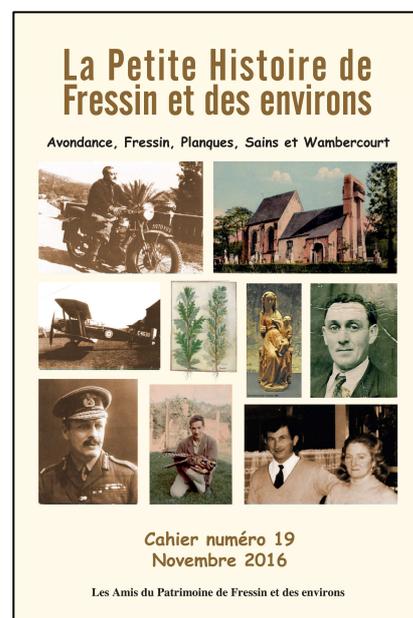
Les cartes postales de nos villages, Chronique météorologique de Fressin en 2015, l'église de Planques et son histoire, les plantes des Jardins du Château,

Sur les traces des soldats de l'Empire britannique dans nos villages, l'aérodrome de Planques en 14/18,

« The Château de Fressin » de Richard Aldington.

Cette bonne collaboration entre Britanniques et Français a produit trois articles bilingues français-anglais qui commémorent le centenaire de la Grande Guerre.

Ce livre est en vente à Fressin chez Eliane de Rincquesen, Charles Hiel Claudine Paul.



Les Amis du Patrimoine de Fressin et des environs

Cotisation et abonnement 2016

1 - Cotisation 2016 à l'Association : Individuelle : 12 € Couple : 18€

2 - Abonnement au cahier n°19 de *La Petite Histoire de Fressin et des environs*

nb. d'exemplaires X 10 € = €

Frais de port pour 1 numéro : 4,50 €

3 - Cotisation à l'Association + Abonnement au cahier n°19

Individuelle : 22 € Couple : 28 € Frais de port pour 1 numéro : 4,50 €

amispatrimoinefressin@orange.fr

COUPON-REPONSE

à retourner avec votre règlement à :

Charles HIEL, trésorier

3, rue de Barles - 62140 Fressin

Tél : 03 21 90 63 50

Nom et prénom :

Adresse :

Email :

Cotisation 2016 : 12 € ou 18 €

Abonnement cahier n°19 : ... x10 €

Frais de port : ... x 4,50 €

Total : €

Merci d'accompagner ce coupon de votre règlement : chèque à l'ordre des

Amis du Patrimoine de Fressin et des environs.

et



Football : les foyers de Fruges-Fressin échouent une nouvelle fois en finale. Depuis quatre ans maintenant le challenge associatif de l'association de parents d'enfants inadaptés (APEI) du groupement Arras-Montreuil réunit les footballeurs des établissements de Fruges, Fressin, Berck, Etaples et de l'Arrageois. Organisé depuis trois ans à Etaples, il s'est déroulé cette année au stade des charbonniers à Fruges sous l'égide de Cédric Prudhomme, directeur des établissements d'hébergement et de travail de Fruges-Fressin et de la section sports adaptés de l'AS Fruges. Ce challenge a rassemblé 130 footballeurs répartis en 9 équipes représentant les établissements d'Arras, Beaurains, Etaples, Berck et bien entendu Fruges.

Et des équipes composées majoritairement de personnes en situation de handicap et du personnel éducatif qui les accompagne chaque jour. L'engagement des participants n'a pas empêché la bonne ambiance et la convivialité autour des rencontres avec des supporters très enthousiastes. C'est la SAJ de Berck qui remporte le prix du fair-play et le foyer d'hébergement de Dainville la finale au détriment une nouvelle fois des frugeois. A l'heure de la proclamation des résultats, Cédric Prudhomme a accueilli Jean-Marie Lubret et Jean-Jacques Hilmoine, ainsi que Claude Vergeot, le maire de Fressin.

MEDIATHEQUE DE 3^{ème} LIEU AU POINT MORT



Comme vous le savez peut-être, la Communauté de communes avait le projet de construire à Fruges, une médiathèque de 3^{ème} lieu pour tous les habitants du territoire. Et même au-delà. Or pour d'obscures raisons politiques cette médiathèque ne verra certainement pas le jour.

Il faut savoir que - 62% DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FRUGES ONT VOTE POUR ; A FRESSIN le conseil municipal s'est prononcé à l'UNANIMITE pour ce projet. Interpellé par nos soins le député Daniel Fasquelle n' à pas daigné répondre. CETTE MEDIATHEQUE ETAIT FINANCEE A 100% AVEC DES SUBVENTIONS ET UN DON DE LA SOCIETE OSTWIND.

Outre la lecture cette médiathèque aurait comporté un pole multimédia de 185m2 pour la musique, image, une salle de création et montage vidéo et un cyber centre.

Une salle de cinéma, vidéo, conférences et spectacles sur 288m 2 et 150 places. Avec des fauteuils confortables et une écoute de grande qualité.

Une école de musique sur 195m2 pour 7 salles de répétitions instrumentales, une salle de percussions et deux salles de formation musicale pour les élèves. Un atelier cuisine de 50m2 . Un pole de remise en forme de 168m2 : Un espace cardio-training et renforcement musculaire : tapis de marche, de course, vélos fitness ou a masse d'inertie, rameurs, steppeurs etc ...



LE CALENDRIER DES FETES POUR 2017

JANVIER

Samedi 07	Vœux du Maire	Salle G.Delépine
Mardi 10	Galette des rois (Club de l'Amitié)	Salle G.Delépine
Samedis 14 et 21	Théâtre (Avenir Fressinois)	Salle G. Delépine
Dimanche 15	Théâtre (Avenir Fressinois)	Salle G. Delépine

FEVRIER

Dimanche 05	Loto (Association du Château)	Salle G.Delépine
-------------	-------------------------------	------------------

MARS

Samedi 11	Concours de cartes (Club de l'Amitié)	Salle G.Delépine
Mardi 28	Assemblée Générale (Club de l'Amitié)	Espace Culturel
Lundi 28	Chasse aux œufs de Pâques (commune)	Stade F. Caron

AVRIL

Lundi 17	Chasse aux œufs de Pâques (commune)	Stade F. Caron
Dimanche 30	Loto (Comité des fêtes)	Salle G.Delépine

MAI

Lundi 8	Messe, défilé, vin d'honneur (Anciens Combattants)	Salle G. Delépine
Samedi 13	Marché aux fleurs (Ecoles)	Cour d'école
Dimanche 14	Ball Trap (Société de Chasse) 15 ^{ème} semaine culturelle du Foyer Rural	Foyer Rural

JUIN

Samedi 03	Concert de printemps (Avenir Fressinois)	Salle G. Delépine
Samedi 24	Fête des Ecoles	Stade F. Caron

JUILLET

Samedi 08	Repas de Ducasse (Comité des fêtes)	Salle G.Delépine
Dimanche 09	12 ^{ème} Brocante (Avenir Fressinois)	
Jeudi 13	Retraite aux flambeaux, feux d'artifice et bal populaire	Salle G.Delépine
Vendredi 14	Défilé, vin d'honneur	Salle G.Delépine

AOÛT

Vendredi 04	« Folle Nuit du Monde » (Association du Château et OTIF)	Château
Dimanche 06	Château en fête (Association du Château)	Château
Samedi 19	14 ^{ème} Foulées Fressinoises Ostwind Délices des 7 vallées	Foyer Rural

SEPTEMBRE

Samedi 16 et Dimanche 17	Les journées Européennes du Patrimoine	
Du vendredi 15 au Dimanche 24	Exposition de généalogie « Tiens v'la min cousin » (Amis du Patrimoine, Patrick Warin)	Salle G.Delépine

OCTOBRE

Mardi 3	Banquet du Club des aînés	
Samedi 21	Repas dansant du Football (USCP)	Salle G.Delépine

NOVEMBRE

Samedi 11	Messe, défilé, vin d'honneur (Anciens Combattants) Messe Ste Cécile et Ste Barbe (Musique et Pompiers)	Salle G.Delépine
Du vendredi 24 au Lundi 27	Sortie « Petite histoire de Fressin » (Amis du Patrimoine)	Salle G. Delépine

DECEMBRE

Samedi 02	TELETHON (Comité des fêtes)	Salle G.Delépine
Mardi 05	Dépôt de gerbe (Fin guerre d'Algérie)	Monument aux Morts
Dimanche 10	Repas des aînés de la commune	Salle G.Delépine
Samedi 16	Marché de Noël des écoles	Salle G.Delépine
Vendredi 22	Goûter de Noël des écoles	Salle G.Delépine

L'état civil

NAISSANCES

6 janvier : Maïlane SIMON
fille de Florian et Delphine
CODEVELLE

13 janvier : Léo GERMAIN fils
d'Antoine et Clotilde ELDIN

29 février : Raphaël DUMINY-
DESAUW fils de Mathieu et
Julie DESAUW

27 juillet : Axel PETIT fils de
Nicolas et Sophie RATEL

Le 24 août : Timéo POUTHE
fils de Julien et Aurélie
BAILLEUX

28 octobre : Célestin
TAVERNIER fils de Maxime et
d'Aurélie LAGACHE

MARIAGES

16 avril : Guillaume PETIT et
Elodie LEROY

30 avril : Nicolas LEMAIRE et
Mathilde EVRARD

4 juin : Rudy DEFREVILLE et
Marion OBIEGALA

NECROLOGIE

17 avril : Paulette MACHIN-
LOEUILLET



la mairie sera fermée du lundi 26 décembre au vendredi 06 janvier 2017 inclus.

Seule une permanence sera assurée le samedi 31 décembre 2016, de 14h à 16h, uniquement pour les inscriptions sur la liste électorale.

En cas d'urgence on peut toujours joindre le maire ou ses adjoints.

Exceptionnellement cette année la **traditionnelle cérémonie des vœux** se déroulera le **samedi 7 janvier 2017, à 18h00**, à la salle Georges Delépine.

Toute la population est cordialement invitée.

A cette occasion nous mettrons à l'honneur plusieurs habitants de la commune qui ont reçu des distinctions au sein de leurs entreprises.

Arbre de Noël

Animé par la compagnie « Orange-Outan » : marionnettes,
magie, sculpture ballons...

Mercredi 21 décembre 2016

17h00, Salle Georges Delépine

Pour les enfants de Fressin

jusque 16 ans

À l'issue du spectacle un goûter sera servi

Organisé par la Municipalité – spectacle gratuit



Afin de faciliter l'organisation, merci de bien vouloir retourner le coupon

réponse à la mairie pour le 14 décembre 2016

(le mardi et jeudi de 17h à 19h ; le mercredi et vendredi de 14h à 16h)

..... ✂ ✂
..... ✂

Nom : **Prénom :**

Nombre d'enfants jusqu'à 16 ans :

Nombre parents accompagnateurs :

Avenir Fressinois

THÉÂTRE



Pièces patoisantes

Samedi 14 janvier 2017 à 20h30

Dimanche 15 janvier 2017 à 15h

Samedi 21 janvier 2017 à 20h30

Adultes : 6€, Enfants 5 à 12 ans : 3€

Sans réservation, ouverture des portes 20h00 et 14h30

Salle Georges Delépine

DERNIERE MINUTE ...

Une nouvelle fois Fressin a été mis à l'honneur ce mardi 6 décembre 2016 au Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, avec la signature, par votre maire avec la Ministre Madame Ségolène Royal, d'un deuxième avenant à la Convention des Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). En effet notre projet de production d'énergies renouvelables pour les bâtiments communaux en réfection a été retenu et va bénéficier d'une subvention de 98 880 €.



*JOYEUX NOEL ET
BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2017 A TOUS*